



## Reprise après congé maternité

Par **prissk**, le **24/11/2016** à **10:13**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé maternité depuis le 23/06/2016 celui-ci se termine le 21/12/2016.

Je souhaite reprendre le travail à la fin de mon congé mat et mon employeur me demande de lui confirmer par écrit ma reprise effective pour le 22/12/2016 par mail.

Est-ce légal ou faut-il que je fasse un courrier recommandé avec AR. (Précision je suis Aide soignante de nuit à temps partiel) et que dois-je mettre dans mon courrier ?